

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022





Introduction

La Loi (ATR du 6 février 1992, NOTRe du 7 août 2015) impose aux collectivités territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.



Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre mais aussi faire l'objet de publication.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, ainsi qu'au-delà en ce qui concerne les gros investissements. Mais c'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.



Sommaire

01

Environnement économique et financier

02

Situation budgétaire de la commune

A

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2018 à 2021 avec comme objectif de dégager de l'autofinancement

B

L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement : les grandes masses financières

C

Structure et gestion de l'encours de la dette

Sommaire

03

De la prospective à la perspective financière

A

Présentation du Plan Pluri annuel des investissements

B

Les projets 2022



Partie 1 : l'Environnement Général : économique et financier

A / la situation internationale et nationale





Les principaux indicateurs de conjoncture confirment un dynamisme économique mondial, impacté néanmoins par la pandémie de coronavirus.

Le PIB mondial en baisse de 2,80% en 2020, croîtrait de 5,70% en 2021 avec une estimation de + 4% en 2022.

Les dernières estimations de la Banque de France du 20 décembre 2021 donne un PIB en croissance de 6,70% en France en 2021 avec des estimations à +3,6% en 2022.





Selon les perspectives de l'OCDE publiées le 1^{er} décembre 2021, la reprise économique va se poursuivre mais les déséquilibres et les risques vont s'aggraver. La croissance économique mondiale devrait atteindre + 5,60% en 2021 et + 4,50% en 2022 avant de revenir à + 3,20% en 2023 soit des taux proches de ceux observés avant la pandémie.





B / la Loi des Finances 2022



L'Etat table sur un déficit public de 8% du PIB (contre – 8% en 2021).

Le PLF 2022 marque une volonté d'Etat vers une économie plus durable et plus verte; par le soutien aux particuliers ainsi qu'aux collectivités pour des travaux énergétiques (ma prime rénov et plan de relance).

Un renfort financier donne des moyens complémentaires pour l'apprentissage et le Service National Universel, de même que pour la création d'un revenu d'engagement pour les jeunes.





Une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités est affichée.

Un bouclier tarifaire est institué pour contenir la hausse du prix du gaz et de l'électricité.

S'agissant de la fiscalité, l'Etat poursuit la baisse de la taxe d'habitation pour les ménages encore assujettis qui seront exonérés de 65% en 2022.





Partie 2 : la situation budgétaire de la Commune

**A / l'Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2018
à 2021**





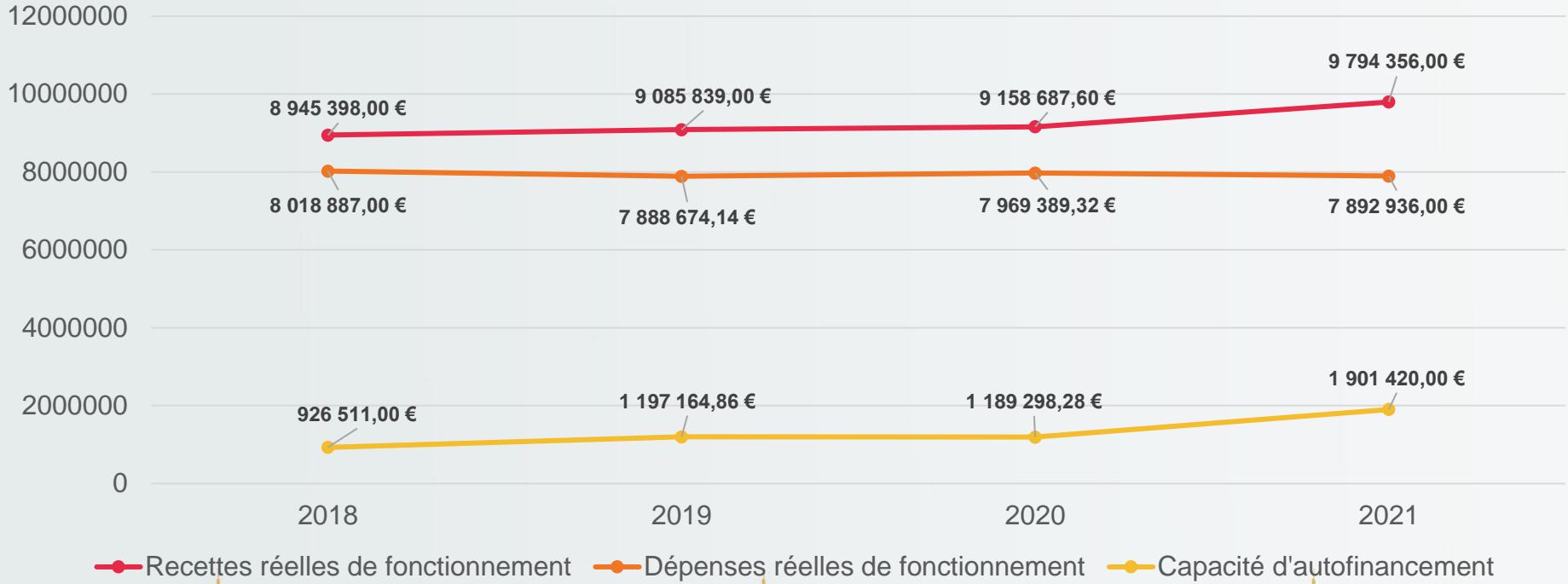
Voici un graphique montrant l'évolution de 2018 à 2021 avec la courbe de la capacité d'autofinancement.

On y voit **en rouge** l'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement,
en orange l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement
en jaune la Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) appelée aussi Epargne Brute correspond à l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.



L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2018 à 2021





Cette évolution permet de dégager une capacité d'autofinancement de

926 511 € en 2018
1 197 165 € en 2019
1 189 298 € en 2020
1 901 420 € En 2021

Cette épargne brute couvrira largement les remboursements d'emprunts et permettra de financer des investissements supplémentaires.

B / Evolution des produits de fiscalité

| | BASES ESTIMEES | PREVISIONS DES RECETTES 2022 |
|------------------------|----------------|------------------------------|
| TAXE D'HABITATION | 168 380 € | 40 175 € |
| TAXE FONCIERE BATI | 7 754 660 € | 3 697 422 € |
| TAXE FONCIERE NON BATI | 86 546 € | 50 724 € |
| TOTAL | | 3 788 321€ |

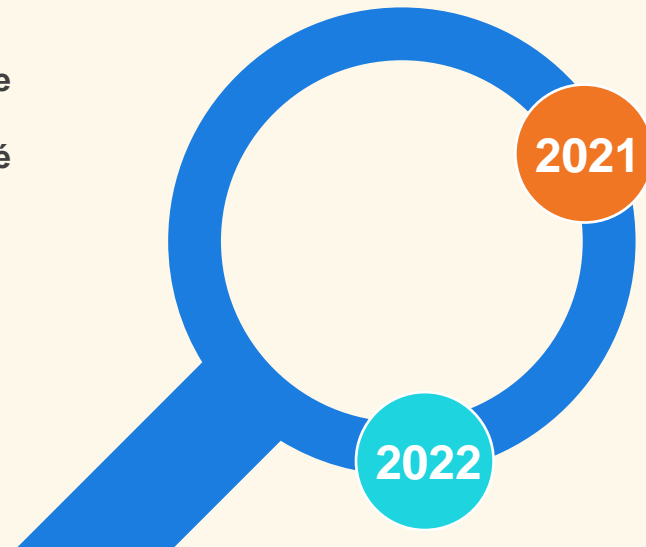
*Il est proposé une augmentation des taux de 3%
Soit :
46,29 % à 47,68% pour la TFB et
de 56,90% à 58,61% pour la TFNB*



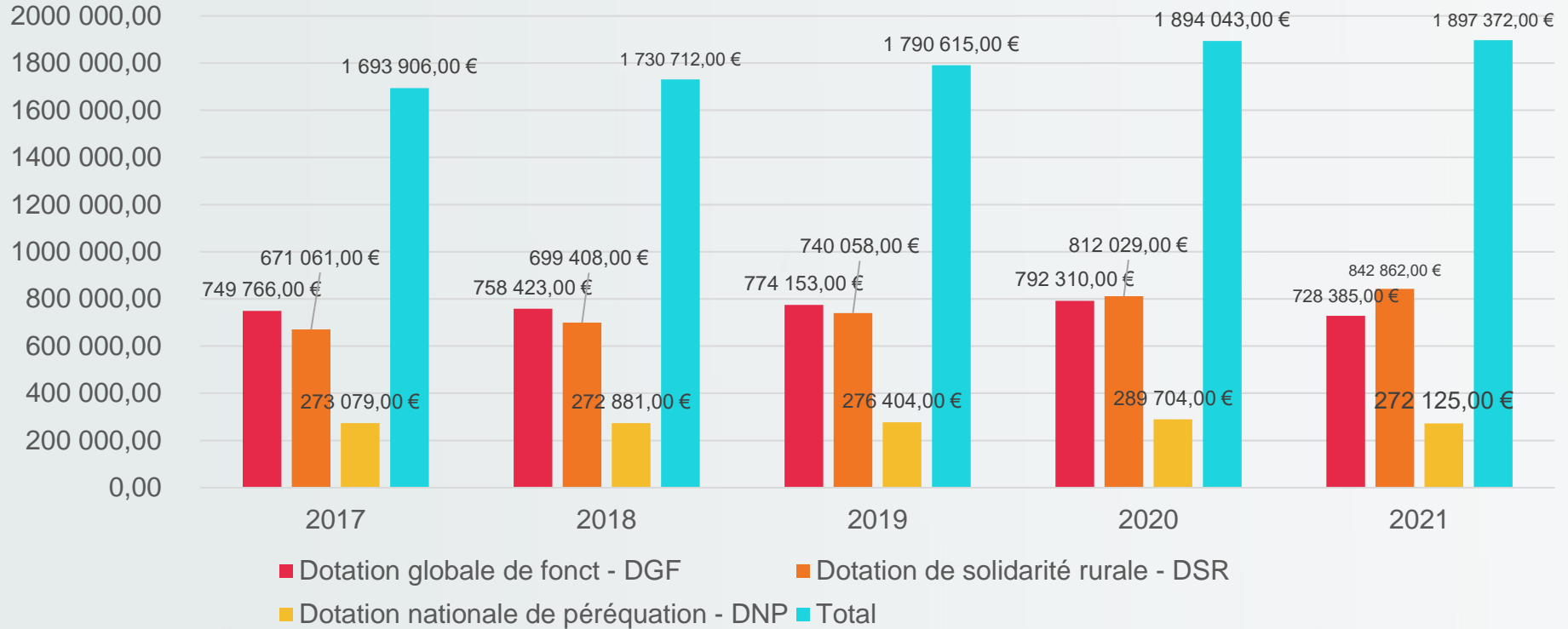


C / Les dotations de l'Etat

Concernant les dotations, nous observons une stabilisation sur le total des 3 grandes dotations :
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)



EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2017 à 2021





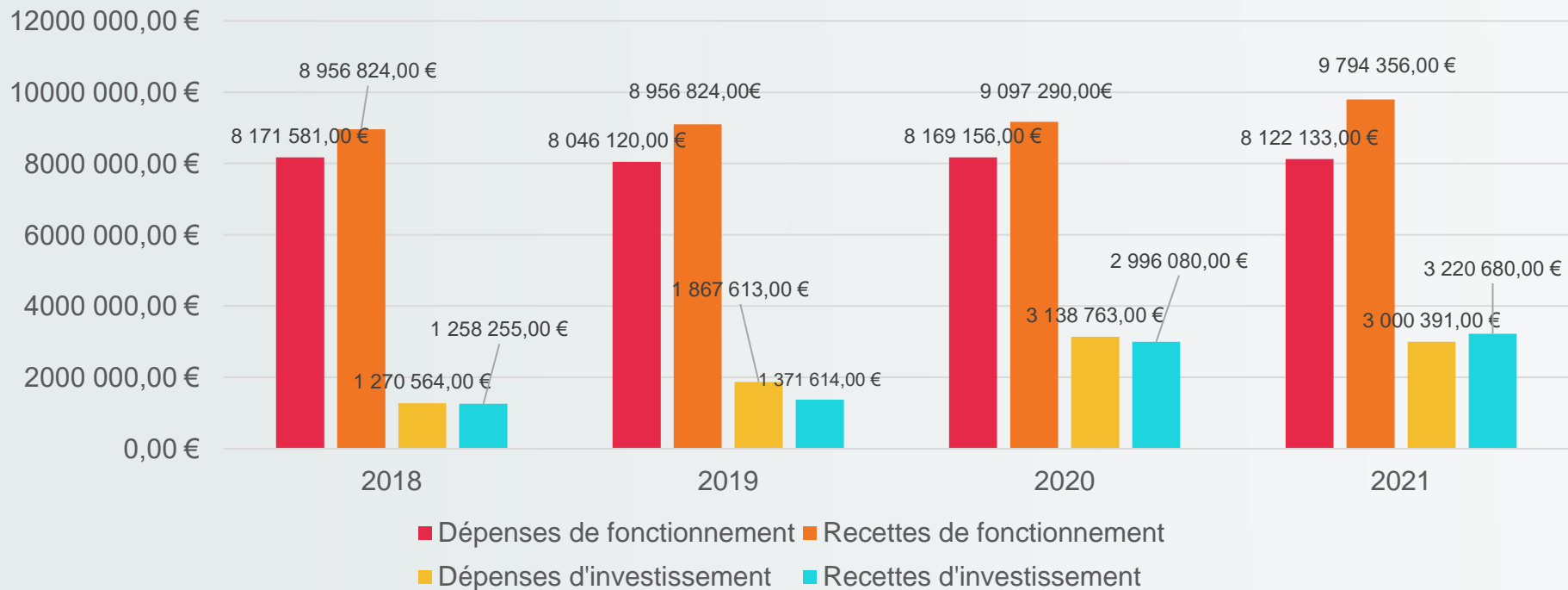
D / L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement : les grandes masses financières

Le schéma suivant reprend les grandes masses financières par section : fonctionnement et investissement de 2018 à 2021.

Ces chiffres correspondent aux exécutions de l'année, c'est-à dire sans reprise et cumul des résultats antérieurs.



L'EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE 2018 A 2021





Structure et gestion de l'encours de la dette

1 – L'encours de la dette

| 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 3 704 153 € | 3 569 591 € | 4 558 502 € | 5 499 173 € |



SITUATION PLURI ANNUELLE DES EMPRUNTS





Structure et gestion de l'encours de la dette

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, un montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement. Pour l'année 2021, le calcul est le suivant :

Encours au 31 décembre 2021 / (RR-DR)

Soit : $5\,499\,173 / (9\,794\,356 - 7\,892\,936) = 2,89$ années





Structure et gestion de l'encours de la dette

2 – La structure de la dette

La structure de l'encours fait apparaître une part très majoritaire d'emprunts conclus à **taux fixe** : en effet sur les 14 contrats en cours de remboursement, seul 1 emprunt est à **taux variable et sécurisé**.





Structure et gestion de l'encours de la dette

Il a été signé en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts. En cette période de crise, nous n'avions eu qu'une seule banque qui avait répondu à notre demande d'emprunt.

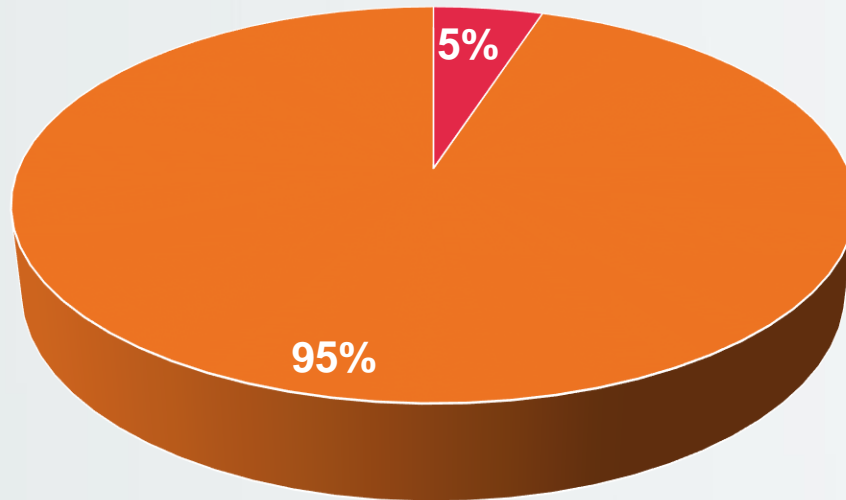
C'est un taux variable mais aussi sécurisé car basé sur le taux du LEP, taux qui a baissé entre la signature du Contrat et aujourd'hui ; par conséquent c'est à notre avantage !

Le remboursement de cet emprunt se termine en 2027.

Le schéma suivant présente l'encours de la dette réparti entre le taux fixe et le taux variable,



REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



■ Taux variable ■ Taux fixe

Partie 3

Les projets à venir





Le plan pluri annuel d'investissement et les projets 2022

1 – Qu'est-ce qu'un PPI ?

Un Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de programmation des investissements envisagés, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. En se basant sur les informations financières de la Collectivité, il nous renseigne sur la faisabilité de nos investissements.

De ce fait c'est un très bon outil de gestion.

Ce PPI a un caractère évolutif : il est fait pour être réactualisé au fil des années.

Il permet d'avoir une vision sécurisée des budgets des années à venir.

2 – Proposition PPI 2022 / 2024

| DEPENSES | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---------|---------|---------|
| Restructuration des Ecoles | 500 k€ | 1000 k€ | 2000 k€ |
| Equipements sportifs | 500 k€ | 200 k€ | 200 k€ |
| Construction salle de Gym rue Poutrain | 1050 k€ | | |
| Voiries, stationnements et déplacements doux | 1700 k€ | 650 k€ | 400 k€ |
| Ecole de musique | 800 k€ | | |
| Achat immeubles | 1300 k€ | | |
| Médiathèque | 1200 k€ | 850 k€ | |
| Centre de gestion comptable | 2000 k€ | 700 k€ | |

2 – Proposition PPI 2022 / 2024

| RECETTES | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Vente d'immeubles et de terrains | 1040 k€ | 720 k€ | 400 k€ |
| Subventions reçus | 3000 k€ | 1550 k€ | 500 k€ |
| Recours à l'emprunt | 1000 k€ | 500 k€ | 500 k€ |



Investissements



**Ecole
de
musique**



Médiathèque



**Gymnase
rue Poutrain**



**Centre de
Gestion
comptable**



**La tour à
diable**





Merci de votre attention

